

École doctorale

La césure

Article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :

"... A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure inscrite d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche,... Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse....."

La demande devra être faite **AVANT** que l'année civile suivante ne débute, selon le calendrier ci-dessous :

AU PLUS TARD LE 31 MAI de l'année civile pour une date d'effet **entre le 1er septembre et le 31 décembre**

AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE de l'année civile pour une date d'effet **à compter du 1er janvier**

Le/la doctorant.e doit adresser sa demande au bureau de l'ED LLSH par mail, en un seul fichier PDF comportant :

- Le formulaire de demande de césure dûment complété et signé par toutes les parties, hormis l'ED et les RH dans le cas d'un statut de doctorant.e contractuel.le
- un justificatif tel que arrêté de nomination, contrat de travail, etc.
- la fiche d'évaluation du CSI (**favorable**) **AVANT** le départ en césure

NB : La réinscription administrative est obligatoire pour l'année concernée par la césure. Les doctorant.e.s devront s'acquitter de frais d'inscription réduits.

A noter également qu'une césure ne peut être octroyée pour des raisons de santé.

Une inaptitude à la thèse pour raisons de santé doit faire l'objet d'une autre demande (suspension)



Demande de Césure

Gap year request

Formulaire
Form

Cadre réglementaire

Le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 précise les règles encadrant ce dispositif.

La période de césure intervient à l'initiative du-de la doctorant-e et doit être effectuée au moins 6 mois avant la fin de la thèse.

La césure s'inscrit dans un projet incompatible avec la poursuite normale de la formation doctorale pendant la période concernée et peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- « 1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur. »

La césure fait l'objet d'une demande formulée auprès de l'école doctorale de rattachement du doctorant. Elle ne peut être inférieure à 6 mois ni supérieure à un an.

Durant la période de césure, le-la doctorant-e demeure inscrit-e dans l'établissement et s'acquitte des frais d'inscription à taux réduit. L'établissement s'engage à réinscrire le-la doctorant-e dans l'année N+1 à la fin de la période de césure.

La demande de césure au titre d'une année universitaire N/N+1 devra être déposée auprès de l'Ecole doctorale :

- au plus tard le 31 mai de l'année civile pour une césure débutant entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre
- au plus tard le 30 septembre de l'année civile pour une césure débutant à compter du 1^{er} janvier

Regulatory framework

Decree No. 2018-372 of 18 May 2018 specifies the rules governing this system.

The gap period is initiated by the doctoral student and must be completed at least 6 months before the end of the thesis.

The gap period is part of a project that is incompatible with the normal pursuit of doctoral training during the period in question and may take one of the following forms:

- "1° Training in a field different from that of the course in which the student is registered;*
- 2° An experience in a professional environment in France or abroad*
- 3° A civic service commitment in France or abroad, which may in particular take the form of a voluntary service of international solidarity, an international voluntary service in an administration or company or a European voluntary service;*
- 4° A project to create a business as a student-entrepreneur. "*

A request for a gap year must be made to the doctoral school to which the doctoral student belongs. It cannot be less than 6 months or more than one year.

During the gap period, the doctoral student remains registered at the institution and pays reduced registration fees. The institution undertakes to re-register the doctoral student in year N+1 at the end of the gap year.

The application for a gap year for an academic year N/N+1 must be submitted to the doctoral school:

- no later than 31 May of the calendar year for a gap year starting between 1 September and 31 December
- no later than 30 September of the calendar year for a gap year starting on or after 1 January

Le·la doctorant·e / *The PhD student*

Je soussigné(e), / *I, the undersigned,*

NOM / *NAME* :

Prénom / *Firstname* :

Date de naissance / *Date of birth* :

Ecole doctorale / *Doctoral School* :

Laboratoire de recherche / *Research labotary* :

Année de doctorat / *Year of doctoral studies* :

Financement par un contrat dédié à la thèse / *Phd funded by contract* : OUI/YES NON/NO

↳ Si OUI, merci de préciser l'employeur : Autres (précisez) / *If YES, please to specify the employer :*

Sollicite une période de césure d'une durée de / *Applies for a gap year of* :

Date de début de césure souhaitée / *Desired start date of the gap year* :

Date de fin de césure souhaitée / *Desired end date of the gap year* :

Motif de la césure / *Reason of the break*

(à titre d'exemple : expérience professionnelle / création d'entreprise/d'activité sans rapport avec la formation doctorale, engagement volontaire associatif.../ *for example: professional experience/creation of a company/activity unrelated to the doctoral training, voluntary involvement in associations...*)

Le·la doctorant·e / *The PhD student*

Date et signature / *Date and signature* :

Le·la Directeur.trice de l'Ecole doctorale

The doctoral school director

Avis favorable / *Favourable opinion*

Avis défavorable / *Unfavourable opinion*

Date et signature / *Date and signature* :

Le·la Directeur.trice de thèse

The thesis director

Avis favorable / *Favourable opinion*

Avis défavorable / *Unfavourable opinion*

Date et signature / *Date and signature* :

Le·la Directeur.trice de laboratoire

The laboratory director

Avis favorable / *Favourable opinion*

Avis défavorable / *Unfavourable opinion*

Date et signature / *Date and signature* :

En cas de financement dédié à la thèse :

In case of dedicated funding for the thesis :

Direction RH de l'établissement

HR management of the institution

Avis favorable / *Favourable opinion*

Avis défavorable / *Unfavourable opinion*

Date et signature / *Date and signature* :

En cas de cotutelle :

In case of PhD joint supervision :

Représentant de l'Etablissement partenaire

Representative of the partner institution

Avis favorable / *Favourable opinion*

Avis défavorable / *Unfavourable opinion*

Date et signature / *Date and signature* :